

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	30 (1984)
Heft:	7-8
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Martine Lamunière

Mini-session « verte » des Chambres fédérales début mai : deux gros dossiers à l'ordre du jour, en effet, l'arrêté urgent sur les forêts et les initiatives antinucléaire et énergétique. Un arrêté urgent - mais limité - adopté à l'unanimité, et deux initiatives rejetées très nettement par le Conseil National. La majorité n'a pas été sensible aux arguments des députés écologistes.

Les forêts suisses sont malades. On le savait déjà, bien sûr, mais l'on a appris au cours du débat, et de la bouche même du conseiller fédéral Alphons Egli, que la situation s'était encore aggravée depuis l'automne dernier. Si la Suisse romande reste peu touchée (encore qu'on ait détecté les premières atteintes du mal aux portes de Genève, sur le Salève), les forêts du Nord du Plateau, à partir de Bienne, et le pied du Jura sont clairement atteintes, tout comme les vallées grisonnes et tessinoises.

Selon l'Institut fédéral de recherches forestières - qui a publié les résultats d'un premier « check up » des forêts helvétiques au début du printemps - la corrélation entre déclin des forêts et pollution atmosphérique ne peut plus faire de doute. Et pourtant, les parlementaires n'ont pas voulu vraiment tenir compte de cette étude. Ils ont choisi de voter un arrêté urgent qui ne s'attaque pas aux racines du mal.

Les 150 millions de francs de subventions fédérales votés pour ces cinq prochaines années seront en effet consacrés essentiellement à la lutte contre les parasites (les fameux bostryches que l'on

« piège » un peu partout) et à l'exploitation immédiate des arbres malades et morts. Sans que l'on sache vraiment où ira tout ce bois arrivant sur un marché déjà engorgé et où la concurrence étrangère est très forte.

Les écologistes, certains indépendants menés par Mme Verena Grendelmeier, plusieurs socialistes et l'extrême-gauche ont tenté, comme l'a dit la bouillante Züri-choise, d'« agir sur tous les fronts avant qu'il ne soit trop tard ». Soit d'imposer immédiatement une limitation de la vitesse à 100 km/h sur les autoroutes, l'interdiction des catalyseurs dès 1985, une baisse importante des tarifs CFF, le contrôle obligatoire des gaz d'échappement, un impôt général sur l'énergie, etc...

Parce que beaucoup de députés ne veulent pas entendre parler de telles mesures, parce que d'autres ont jugé qu'un arrêté aussi lourd n'avait aucune chance de passer rapidement tous les barages parlementaires et extra-parlementaires et qu'il fallait absolument aboutir rapidement, les propositions de Mme Grendelmeier ont été rejetées par 108 voix contre 49. Quant aux suggestions de l'Action Nationale - renvoyer 10 000 étrangers, source majeure de pollution - chaque année, elle n'a heureusement recueilli que trois voix.

L'initiative antinucléaire demande que la Suisse renonce à la construction de toute nouvelle centrale à partir de celle de Kaiseraugst. Elle demande aussi que les centrales existantes ne soient pas remplacées : une façon détournée d'obtenir la mort de l'énergie nucléaire en Suisse puisque toutes les centrales en activité aujourd'hui auront atteint la limite d'âge d'ici l'an 2010. L'initiative énergétique, elle, se donne pour but de limiter progressivement la production et la consommation d'énergies fondées sur des technologies lourdes et d'encourager la recherche dans ce qu'on appelle les « énergies alternatives ».

La gauche, les écologistes, les indépendants, et l'Action nationale ont tenté de renvoyer ces deux initiatives jumelles en commission, à charge pour cette dernière de trouver un compromis, déjà esquissé d'ailleurs par le président de la commission fédérale de l'énergie. Les partis bourgeois ont voté presque à l'unanimité contre ces deux initiatives, choisissant ainsi de suivre les recommandations du Conseiller fédéral Schlumpf : pour lui, cela ne fait aucun doute, la Suisse aura besoin d'une nouvelle centrale dans les années 90. Le gouvernement estime, a-t-il dit encore, que le nucléaire a sa place dans notre politique énergétique. Il est trop tard pour chercher un nouveau compromis. Il appartiendra au peuple de trancher. Il le fera fin septembre.

Service civil en hiver, secret bancaire et bradage du sol national en mai, initiatives énergétiques à l'automne : les Suisses ne pourront pas, cette année, accuser leurs autorités de les consulter sur des sujets mineurs.

Abonnements au " Messager Suisse "

- 1.- Prière d'indiquer si vous êtes un nouvel abonné ou s'il s'agit d'un réabonnement.
- 2.- **Adresse** : indiquer lisiblement votre nom, prénom, rue, code postal.
- 3.- **Changement d'adresse** : préciser toujours votre ancienne adresse, notre fichier étant classé par code postal.
- 4.- Nous rappelons que le **prix de l'abonnement** est de F. 110.- (abonnement de soutien à partir de F. 120.- Prix pour l'étranger F. 130.-) Par CB au nom de la F.S.S.P.-M.S. ou par C.C.P. 12 273 27 G Paris.
- 5.- En vous abonnant, précisez si vous êtes **immatriculé** auprès d'un consulat. Il s'agit pour nous de classement du fichier.
- 6.- Si vous recevez irrégulièrement notre publication, faites une réclamation auprès des P. & T. Nous constatons, hélas de nombreuses irrégularités dans l'acheminement du M.S.
- 7.- **Manuscrits** destinés à paraître : ils doivent nous parvenir jusqu'au 6 du mois précédent celui de la parution. **Indispensable !**

Last but not least. N'oubliez pas de régler votre abonnement 1984